

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia

Séance du conseil de la Municipalité de la Paroisse Saint-Damase, Comté Matapédia, tenue au sous-sol du bureau municipal le lundi 2 février 2015 à dix-neuf heures trente (19 h 30), à laquelle étaient présents, Monsieur Jean-Marc Dumont, maire, mesdames et messieurs Marjolaine Dubé D'Astous, Mélanie Bélanger, Martin Carrier, Chantal Gendron, Johanne Caron et Mario Gendron tous conseillers de cette municipalité formant quorum sous la présidence du maire.

Ouverture de la séance
Résolution 19-15

Il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

Adoptée

Lecture de l'ordre du jour, adoption
Résolution 20-15

L'ordre du jour est lu, adopté et tenu ouvert sur proposition de la conseillère Chantal Gendron, appuyé de la conseillère Mélanie Bélanger et résolu unanimement.

Adoptée

Procès-verbal, adoption
Résolution 21-15

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par le conseiller Martin Carrier et résolu unanimement que le procès-verbal du 6 janvier 2015 soit approuvé et signé.

Adoptée

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TECQ 2014-2018
Résolution 22-15

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par la conseillère Johanne Caron, appuyé par la conseillère Mélanie Bélanger et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité utilisera l'équivalent de 20 % de son enveloppe allouée pour réaliser des travaux de la priorité 4.

Adoptée

Contrat de collecte des matières résiduelles, secteur ouest

Dossier 7.5-7000-02-01 (ouest)

Résolution 23-15

Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres regroupé pour la collecte des matières résiduelles, secteur ouest;

Considérant que suite à l'ouverture des soumissions le 19 janvier 2015, trois (3) soumissions ont été reçues;

Considérant que toutes les soumissions ont été analysées par le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia et sont conformes en tout point aux exigences du devis;

Considérant que le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Par conséquent, il est proposé par le conseiller Martin Carrier, appuyé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité accepte la soumission de Conciergerie d'Amqui, représentant un montant de 17 958.10 \$ (avant taxes) pour le contrat de collecte des matières résiduelles, secteur ouest. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat.

Adoptée

Séance d'information sur la prévention de la corruption et de la collusion

Trois élus seront présents à la séance d'information prévue le 5 février 2015 à l'Hôtel de Ville d'Amqui.

Programme : Enrichissement Musique

Résolution 24-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par la conseillère Mélanie Bélanger et résolu unanimement de verser un montant de cent dollars (100 \$) comme contribution financière pour le programme : Enrichissement Musique de l'École Polyvalente Sayabec.

Adoptée

Contrat site internet

Résolution 25-15

Attendu que la municipalité a signé un contrat avec Julien Sirois pour la création d'un site internet, l'hébergement et l'entretien du site le 17 février 2011;

Attendu que le contrat est d'une durée de cinq (5) ans et prendra fin le 17 février 2016;

Attendu que la municipalité ne renouvellera pas le contrat pour le site internet à la date d'échéance.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité verse un montant de 243,37 \$ à Julien Sirois pour l'entretien et l'hébergement du site internet pour la période du 17 février 2015 au 17 février 2016. Ceci est le paiement final pour le contrat signé entre les parties d'une durée de 5 ans.

Adoptée

Réparation du tracteur TV 140, année 2003

Résolution 26-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité remplace le turbo et la panne à l'huile du tracteur TV 140, année 2003. Le prix d'achat pour les pièces est évalué à ± 3 000 \$.

Adoptée

Comptes du mois

Résolution 27-15

FOURNISSEUR	# FACT	DESCRIPTION	TOTAL
ADMINISTRATION			
Desjardins Financiere	60 115	Assurance collective	419.90 \$
PG Solutions	cesa16732	surveil. copie de sécurité	454.15 \$
Service Kopilab	161 285	contrat copies photocopieur	183.86 \$
Bureau de la Publicité	3 349 379	avis de mutation	12.00 \$
Julien Sirois	4	entretien site internet	243.37 \$
MRC de la Matapédia	14 815	travail téléphonie et informatique	251.60 \$
Raymond Chabot	fac1086482	honoraires professionnels	1 925.83 \$
TOTAL			3 490.71 \$
VOIRIE MUNICIPALE-SQ-INCENDIE			
Pétroles BSL	3 592 261	huile a chauffage	365.03 \$
MRC de la Matapédia	14 660	quote-part incendie	5 112.42 \$
Richard Poirier	37 654	réparer fournaise	105.49 \$
Alimentation St-Damase	130 654	essuie-tout, duracel	10.33 \$
MRC de la Matapédia	14 755	honoraires pour TECQ 2014-2018	1 386.95 \$
Walmart	3586	achat téléphone garage	51.71 \$
Pétroles BSL	35 809 875	huile a chauffage	334.26 \$
Pétroles BSL	35 672 726	huile a chauffage	394.88 \$
TOTAL			7 761.07 \$
DÉNEIGEMENT ET ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION			
Pétroles BSL	35 794 042	diesel clair	1 164.43 \$
Pétroles BSL	35 536 571	diesel clair	1 172.75 \$
Pétroles BSL	35 890 232	diesel clair	2 449.56 \$
Pétroles BSL	35 672 940	diesel clair	1 768.81 \$
Pétroles BSL	35 626 153	diesel clair	1 096.72 \$
Pétroles BSL	9 902 295	diesel clair	1 379.07 \$
Pétroles BSL	9 902 297	diesel clair	1 203.60 \$
Pétroles BSL	35 941 945	diesel clair	1 193.90 \$
Ghislain Caron	694 651	frais de déplacement	112.00 \$
Resto Hydraulique	60 170	séleñoil pour valve Western	97.17 \$
Matériaux G. Ouellet	90 230	boîte aux lettres Y. Landry	28.58 \$
Atel. Léopold Desrosiers	32 833	Panneau Rte Chomage	119.14 \$
Centre du Camion JL	FC69422	sensor	42.54 \$
Équipements Sigma	2 153 855	lame bloc	661.52 \$
Lamarre Gaz Industrielle	244 449	jack à l'huile	184.75 \$
Groupe Ultima	238 695	prime équip. Entrepreneur	23.00 \$
Groupe Ultima	238 696	augmentation assurance véhicule	373.00 \$
Centre du Camion Denis	fe80524	pièce pour Western	792.39 \$
Carquest	278 772	élastique,clear	37.35 \$
Carquest	281 032	Wiper, nettoyeur, collet,dfc	383.01 \$
La Matapédienne	fc00021665	câble pour fuel hydraulique	507.42 \$
Wilfrid Ouellet	308 542	câble pour fuel hydraulique	94.64 \$
Wilfrid Ouellet	308 106	gun à air 3/4	390.90 \$
MRC de la Matapédia	14 805	réseau éclairage public	124.00 \$
Ent. Yvon D'Astous	4256	fiting, coude pour hose	13.85 \$
TOTAL			15 414.10 \$
AQUEDUC ET ÉGOUT			
Laboratoire BSL	55 668	analyse d'eau potable et usées	391.55 \$
Matériaux G. Ouellet	90 329	sel adoucisseur esu	2 267.31 \$
Automation d'Amours	20 885	vérifier le contrôle de lavage eau	100.61 \$

TOTAL			2 759.47 \$
RÉCUPÉRATION ET ORDURES			
MRC de la Matapédia	14 668	répart. Mat. résiduelles	7 154.25 \$
Groupe Bouffard	221 979	Collecte des matières résiduelles	1 729.14 \$
TOTAL			8 883.39 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME			
TOTAL			0.00 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE			
Pétroles BSL	35 794 024	huile a chauffage	177.47 \$
Pétroles BSL	35 890 223	huile a chauffage	253.68 \$
Pétroles BSL	35 156 295	huile a chauffage	302.46 \$
Pétroles BSL	35 336 172	huile a chauffage	309.30 \$
Pétroles BSL	35 672 735	huile a chauffage	429.57 \$
MRC de La Matapédia	14 793	rapport structure de la salle	349.60 \$
TOTAL			1 822.08 \$
ACHAT BIENS-TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT ET FRAIS DE FINANCEMENT			
TOTAL			
TOTAL DÉPENSES MOIS COURANT			40 130.82\$
TOTAL DÉPENSES TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT			0.00 \$
GRAND TOTAL DU MOIS			<u>40 130.82\$</u>

COMPTES PAYÉS JANVIER 2015

FOURNISSEUR	MONTANT	DÉTAILS
SALAIRE BRUT	3 500.00 \$	Colette D'Astous
	573.19 \$	Rollande Ouellet
Caisse Pop.	334.06 \$	Télu-cell., éclairage public
Caisse Pop.	8 125.64 \$	remise fédérale, provinciale et Télu
TOTAL	<u>12 532.89 \$</u>	

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par la conseillère Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que ces comptes soient approuvés et payés.

Je soussignée, Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Damase certifie qu'il y a des fonds nécessaires pour acquitter ces comptes.
Adoptée

Levée de la réunion
Résolution 28-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron de clore la séance à 21 h 53.

Jean-Marc Dumont, maire

Colette D'Astous, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire